

## Ecole primaire Madeleine LALLIER

16 rue Val Es Dunes  
14540 BOURGUEBUS  
Tel : 02 31 23 13 17

[Courriel : ce.0140287L@ac-caen.fr](mailto:ce.0140287L@ac-caen.fr)

### CONSEIL D'ECOLE N°1 DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Le 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025 de l'école élémentaire M. LALLIER de Bourguébus s'est réuni le mardi 4 novembre 2025 sous la présidence de Mme Catherine Madelaine, directrice de l'école.

#### Présents :

- M. FRANCOIS, Maire de Bourguébus
- Mme MACIEJEWSKI, adjointe, chargée des affaires scolaires
- Mme Adèle LE GUYADER, responsable périscolaire.
- Mesdames LEMUTRICY, LANGLOIS, ANNE , LEMAITRE, ALLAIN, MOULIN, LELIEVRE, LE BOISSELIER, GARNIER , PAYEN, MESLIN, BOUZY, enseignantes
- Messieurs, COUVEZ, LUCAS, enseignants
- Madame MADELAINE, directrice
- Madame LEPELTIER, Monsieur GUERIN, ATSEM
- Mesdames LAI, GALARDON, BEDIN, FLABEL, KOSTRZEWA, CHAUSSERIE, PENALT, ONILLON, EVRARD, POUTEAU, VAGNEUX, NICOLLE, COUDRE, parents élus
- Messieurs GENEVIEVE, DUCHESNAY parents élus

#### Excusés :

- Madame CHARTON, IEN
- Madame Florence BOUCHARD, Maire de Castine en Plaine Hubert Folie - Rocquancourt - Tilly La Campagne
- Mesdames JOLIVET, DALAINE, DUFIEF , enseignantes. Monsieur GUERARD, enseignant
- Mesdames LE PENGLAU, POILBLAN , ROBIN, LERECLUS, MUNOZ, Messieurs TANIC, BLANCHEMAIN, BERTHELOT, GRUDE, parents élus
- Madame LAMIRAND, psychologue scolaire, Mme DOUSSE Maitre E, M. JURET, maitre G

Mme MADELAINE ouvre la séance à 18 H. Elle présente et remercie les personnes présentes.

M. GENEVIEVE , parent d'élève, et Mme MESLIN , enseignante, se proposent comme secrétaires.

#### Ordre du jour :

1. Fonctionnement et installation du Conseil d'école : présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections. Règlement intérieur du Conseil d'école.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 17 juin 2025
3. Bilan de rentrée : structure administrative et pédagogique.
4. Vote du règlement intérieur, charte de la laïcité et protocole harcèlement.
5. Consignes de sécurité ; incendie, PPMS, alerte intrusion.
6. Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE.
7. Demandes de travaux, sécurité et investissements
8. Présentation de quelques projets de classe déjà établis
9. Point sur la coopérative scolaire.
10. Questions diverses.

## 1) Fonctionnement et installation du Conseil d'école

### Présentation des membres du Conseil d'Ecole :

Mme MADELAINE souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

### Vote du règlement intérieur du Conseil d'école

Après rappel de ce règlement

Pour : UNANIMITE

### Bilan des élections de parents d'élèves du 10/10/2025

Une seule liste pour ce scrutin : On note un taux de participation de 24.03 %.

*Pour mémoire : le taux était de 25.70 % en 2024/2025*

-Nombre d'électeurs inscrits : 491

-Nombre de votants : 118

- Nombre de suffrages exprimés : 95

- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 23

- Nombre de sièges pourvus : 15 titulaires + 9 suppléants

Le conseil d'école avait opté pour un vote par correspondance, nous conserverons ce fonctionnement pour les années prochaines. Cette année encore, les enveloppes n'étaient pas fournies aux parents dans un souci d'économie et de respect de l'environnement. Les parents élus valident ce fonctionnement pour l'année prochaine.

Il est précisé que 2 enveloppes suffisent si le vote est transmis directement à l'école.

Le bulletin est glissé dans la première petite enveloppe(bleue), cette enveloppe est insérée dans une deuxième enveloppe(fournit par le parent votant) sur laquelle est inscrit au recto « Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école » et au verso nom, prénom et signature de l'électeur.

Vous pouvez remettre cette deuxième enveloppe directement à l'enseignant de votre enfant ou la glisser dans la boîte aux lettres de l'école.

La deuxième enveloppe est insérée dans une 3ème enveloppe **uniquement** si le vote est adressé par la poste.

#### Titulaires :

1. Romain GRUDE
2. Olivier GENEVIEVE
3. Marilyn LAI
4. Charles-Henri TANIC
5. Anaïs ROBIN
6. Adeline GALARDON
7. Dorothée BEDIN
8. Maryline FLABEL
9. France KOSTRZEWA
10. Myrène CHAUSSERIE
11. Anaïs POUTEAU
12. Jennifer VAGNEUX
13. Pauline NICOLLE
14. Elodie PENAULT
15. Anthony BLANCHEMAIN

#### Suppléants :

1. Valentin BERTHELOT
2. Clémence COUDRE
3. Emmanuelle ONILLON
4. Audrey POILBLAN
5. Claire-Sophie LERECLUS
6. Céline EVRARD
7. Grégory DUCHESNAY
8. Eva LE PENGLAU
9. Aurélie MUNOZ

## 2) Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 17 juin 2025 (vote)

PV du conseil d'école 17 juin 2025 :

Pour : unanimité                      contre : 0                      abstention : 0

Le Conseil d'Ecole adopte le PV du Conseil d'école du 17/06/25 à l'unanimité.

## 3) Présentation de l'école

Structure pédagogique et effectifs au 01/09/25 - Répartition :

A la rentrée nous avons accueilli 334 élèves dont 127 en maternelle et 207 en élémentaire répartis dans 15 classes.

- 22 PS dans la classe de Mme Agathe Lemutricy accompagnée de Mme Nathalie BERTOU, ATSEM
- 21 PS/MS ( 10 PS/11 MS) dans la classe de Mme Marianne Langlois, accompagnée de M. Valentin Guérin, ATSEM
- 21 PS/MS (10 PS/ 11 MS) dans la classe de Mme Claire Anne, accompagnée de Mme Isabelle Grusse, ATSEM
- 22 MS dans la classe de Mme Mélissa Lemaitre, accompagnée de Mme Géraldine Desmont, ATSEM
- 20 GS dans la classe de Mme Sophie Allain, accompagnée de Mme Manon Leroy, ATSEM
- 21 GS dans la classe de Mme Mélanie Moulin, accompagnée **uniquement le matin** de Mme Catherine Lepeltier, ATSEM
- 22 CP dans la classe de Mme Thérèse Jolivet
- 22 CP/CE1 (12CP et 10 CE1) dans la classe de Mme Marjorie Lelievre
- 22 CE1 dans la classe de Mme Cécile Le Boisselier et M. Anthony Guerard (le lundi)
- 22 CE1/CE2 (5 CE1 et 17 CE2) dans la classe de Mme Mathilde Garnier
- 24 CE2 dans la classe de Mme Bérangère Payen
- 23 CE2/CM1 (9 CE2 et 14 CM1) dans la classe de Mme Christèle Meslin
- 24 CM1 dans la classe de Mme Eva Bouzy et Mme Claire DALAINE (le jeudi)
- 23 CM1/ CM2 (5 CM1 et 18 CM2) dans la classe de M. Christophe Couvez
- 25 CM2 dans la classe de Mr Florent Lucas et M. Anthony Guerard ( le mardi)

**La moyenne des effectifs de l'école est de 22.26 élèves par classe contre 23.13 l'année dernière.**

Mme Catherine Madelaine assure la direction de l'école primaire

Les autres personnels de l'école :

. Mme Marion Dufief, brigade, rattachée à l'école.

. Mme Emmanuelle Lamirand, Mme Caroline Dousse et M. Jean-Pierre Juret, qui constituent le RASED

La réunion de rentrée a permis d'accueillir de nombreux parents. Elle a été organisée en 2 temps afin de permettre aux parents de participer à l'ensemble des temps prévus (informations générales, réunion dans les classes). La réunion de rentrée est un moment privilégié où de nombreuses informations sont données aux parents, la participation des parents est importante pour bien comprendre le fonctionnement de l'école et des classes. C'est notamment le moment où le fonctionnement des classes à double niveaux est expliqué. C'est une réunion d'information sur le fonctionnement de l'école.

Les adjoints élus ainsi que M. Le Maire reçoivent les parents lors de leur permanence ou sur rendez-vous.

Les horaires de l'école sont les suivants :

8h30/11h30 13h30/16h30 en élémentaire et 8h35/11h35 13h35/16h35 en maternelle

Les récréations sont organisées en deux temps en élémentaire, le matin de 9h45 à 10h05 pour les classes CP/CE1 et la classe CE1/CE2 de Mme Garnier, et de 10h05 à 10h25 pour les classes CE2/CM1/CM2, l'après-midi de 14h45 à 15h05 pour les classes CE2/CM1/CM2 et de 15h05 à 15h25 pour les classes CP/CE1 et la classe CE1/CE2 de Mme Garnier dans la cour ou sur le stade en fonction du temps.

En maternelle, récréations de 10h à 10h25 pour le premier groupe et de 10h25 à 10h50 pour le deuxième groupe. Elles sont échelonnées l'après midi.

Les entrées et sorties de l'école :

-En maternelle, les entrées et sorties de classes se font par la barrière située à côté de la boulangerie

-En élémentaire, les classes CP et CE1 et la classe CE1/CE2 de Mme Garnier entrent et sortent par le portail qui donne sur le stade

Les classes CE2/CM1/CM2 entrent et sortent par la barrière principale de l'élémentaire.

**Pour rappel également, les portes de l'élémentaire sont fermées à 8h30 et 13h30, celles de la maternelle à 8h35 et 13h35. Nous sommes actuellement au niveau urgence attentat, les parents sont donc invités à respecter strictement ces horaires.**

**En cas de retard, il faut se présenter à la grille du stade.**

## **Description du périscolaire présenté par Mme Adèle LE GUYADER**

### **Accueil du matin 7 H 30 / 8 H 20**

L'accueil du matin se fait dans les locaux du centre de loisirs

### **Temps du midi 11 H 30 / 13 H 30**

#### En maternelle :

Les repas sont assurés par les ATSEM (et un animateur au deuxième service) et la surveillance cour par 5 encadrants (4 animateurs et 1 ATSEM).

1er service de 11 h 30 à 12 h 15 pour 3 classes : PS, PS/MS, PS/MS

Les petites sections vont en sieste dès 12h30. Tandis que les moyens ont un temps d'activité encadrés par une animatrice et une ATSEM.

2eme service de 12 h 30 à 13 h 15 pour 3 classes : MS, GS, GS

Le temps du midi est composé de 2 temps : repas et activités (manuelle, artistique, lecture) ou jeux libres encadrées.

En cas de pluie, des caisses de jouets et jeux sont à disposition dans la salle de motricité.

#### En élémentaire :

1 animateur référent par classe

1er service sous forme de self de 11h30 à 12h15 pour les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 avec quatre animateurs.

2ème service sous forme de self de 12h15 à 13h00 pour les classes de CE2, CM1 et CM2 avec deux animateurs en cantine, un en surveillance cour et deux proposant des activités à l'extérieur.

Le temps du midi est composé de 3 temps : repas, activités (sportive, manuelle, artistique, ...) et jeux libres encadrées de 13h00 à 13h20.

La bibliothèque est ouverte tous les midis avec un animateur, pour être au calme, si certains enfants le souhaitent.

### **Garderie du soir 16 H 30 / 18 H 30**

Dans les locaux du centre de loisirs ou dans la cour.

Une étude surveillée est mise en place de 17h30 à 18h où les enfants font leurs devoirs en autonomie et peuvent être aidés par l'animateur.

ATTENTION : nous ne sommes pas là pour faire les devoirs des enfants, un regard sur les devoirs est conseillé en rentrant à la maison

### **Inscription**

Les inscriptions périscolaires se font via BL Enfance portail famille avec un délai de 48h (jours ouvrés) pour les inscriptions ou les annulations (ex : pour un changement le lundi cela doit-être fait le jeudi avant 9h30, pour un changement le mardi, avant le vendredi 9h30, pour un changement le jeudi, avant le lundi 9h30, pour un changement le vendredi avant le mardi 9h30). Ce délai est imposé par le prestataire.

Les parents peuvent néanmoins prévenir des changements par mail auprès du périscolaire même si la facturation interviendra si ce changement n'est pas effectué dans le délai imposé.

Un souci de facturation pour les familles de trois enfants a eu lieu en ce début d'année et est en cours de régularisation.

M. Le Maire précise que le droit à la déconnexion des salariés municipaux impose que les mails soient traités aux heures de travail du personnel communal.

M. Le Maire rappelle également la nécessité de respecter le personnel communal et de respecter les horaires de fermeture de la garderie. Les parents doivent prévenir en cas de retard exceptionnel (bouchon sur la route par exemple). Monsieur le Maire se réserve le droit de refuser l'accès au service périscolaire aux familles ne respectant pas les règles.

**Le périscolaire propose un projet :**

L'inter-classe « Sportez-vous bien » anciennement « Les Olympiades » aura lieu en juillet (date à définir) pour les classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Un marché de Noël aura lieu en décembre, le produit de la vente des objets réalisés par les enfants sur le temps périscolaire sera reversé à l'APE.

#### **Vote Conseil municipal des jeunes :**

Le vendredi 16 octobre sur le temps scolaire, 7 jeunes ont été élus pour siéger au conseil municipal des jeunes pour un mandat de trois ans. (3 CM1 et 4 CM2)

#### **CLAS**

Ce Contrat local d'accompagnement à la scolarité est remis en place depuis le 13 octobre, le CLAS est gratuit et accueille les enfants du CP au CM2 de 16 h 30 à 18 h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un temps est réservé pour les devoirs dans le cadre de ces deux heures.

4 ateliers seront proposés :

Lundi : Atelier compréhension pour des CM1/CM2

Mardi : Atelier jeux de société et graphisme pour des CE1/CE2

Jeudi : Atelier graphisme et vitesse d'écriture pour des CE2/CM1/CM2

Vendredi : Atelier jeux de société et graphisme pour des CP/CE1

#### **BLOG ENFANCE JEUNESSE**

Il est mis à jour toutes les semaines, vous y trouverez les menus, photos et informations diverses.

#### **4) Règlement intérieur de l'école**

Madame Madelaine rappelle que le règlement intérieur est voté lors du 1er conseil d'école. Seuls les parents élus titulaires votent ce règlement.

une modification est à noter par rapport au règlement de l'année dernière ; au Titre 4 : USAGE DES LOCAUX- HYGIENE, SANTE, SECURITE

**4.5 Aucun échange ne doit avoir lieu dans l'enceinte de l'école.** Les jeux électroniques, les cartes (pokemon...), les balles rebondissantes et tout objet dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école. Les billes (sauf calots et billes métalliques) sont autorisées dans une zone délimitée par les enseignants. Aucun élève n'est autorisé à apporter un téléphone portable ou une montre connectée dans l'enceinte de l'école (même factice).

Nous avons ajouté l'interdiction des montres connectées à l'interdiction déjà établie des téléphones portables.

Pas d'autre amendement proposé. Mme Madelaine procède au vote du règlement Intérieur 2025/2026.

Pour : UNANIMITE

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur

#### **Un protocole harcèlement est mis en place dans l'école.**

Ce protocole est indiqué dans le règlement intérieur de l'école. Il est présenté en conseil d'école et repose sur la méthode de la préoccupation partagée. C'est une méthode de traitement des situations de harcèlement qui cherche à agir sur la dynamique de groupe des élèves pour mettre fin à des situations de harcèlement (signaux faibles). Ce protocole vise à une résolution non blâmante des conflits. Votre enfant peut, dans le cadre de cette procédure, être entendu au titre de témoin lors d'entretiens menés par un adulte au sein de l'école. Si votre enfant est victime de harcèlement, vous serez informés de la mise en place de cette procédure et du suivi.

Le protocole se compose de deux parties :

-une première partie est consacrée à la prévention des violences scolaires et du harcèlement. A partir du CP, l'école consacre 10h d'enseignement dédié à la lutte contre le harcèlement et participent à des temps forts nationaux de prévention au harcèlement ; la journée non au harcèlement, le prix non au harcèlement, le Safer Internet Day. Dans le cadre du permis internet, les CM2 étudieront les comportements à risque sur le net et le cyber harcèlement.

- une deuxième partie du protocole définit une procédure mise en place quand une situation de harcèlement est décelée au sein de l'école pour résoudre cette situation dans le cadre de la méthode de préoccupation partagée qui vise non pas à punir les harceleurs mais à déclencher une empathie envers la victime. Cette méthode permet de mettre fin aux situations de harcèlement et d'éviter une récurrence.

Une grille d'observation permettant aux parents de repérer des signes de harcèlement chez leur enfant sera annexée au compte rendu de ce conseil d'école et ainsi communiquée à l'ensemble des parents ainsi que le protocole harcèlement.

## 5) Consignes de sécurité, incendie, PPMS, alerte intrusion

### . PPMS

L'école est équipée d'une alarme spécifique PPMS avec deux sonneries différentes, l'une pour le confinement, l'autre pour l'intrusion.

La première est commandée depuis le bureau, la deuxième peut être déclenchée par des télécommandes réparties sur l'ensemble des bâtiments.

Une présentation du **PPMS « Mise à l'abri »** retenu par les enseignants a été faite auprès des élèves. Deux risques sont toujours à prendre en compte :

Le risque tempête et sismique

Le risque accident technologique

Les mallettes PPMS sont situées dans les 6 zones de confinement établies.

Le risque attentat intrusion (confinement, évacuation) : un **PPMS alerte attentat** distinct a été rédigé spécifiquement par l'équipe et prévoit deux scénarios ; soit les élèves s'échappent de l'école selon des itinéraires établis dans le protocole soit les élèves se cachent dans les locaux.

Un exercice PPMS attentat sera réalisé en période 2, avant les vacances de Noël.

Un exercice PPMS risques majeurs a été réalisé le 13 octobre et s'est déroulé dans le calme, sans stress, les élèves ont bien joué le jeu, ils se sont confinés dans les lieux de rassemblement définis et ont attendu calmement la fin de l'exercice.

L'alarme mise en place pour ce type de PPMS a été entendue par toutes les classes.

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 26 septembre

Le lieu de rassemblement pour l'élémentaire est situé sur le terrain de foot. Pour la maternelle il est situé à l'extérieur du portail d'accès maternelle.

## **6) Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE**

### **-Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) :**

Les activités pédagogiques complémentaires, conformément à la circulaire 2013-017 du 6 février 2013, s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires. Elles sont en lien avec la lecture. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Elles se déroulent de 11h35 à 12h05, le lundi et le jeudi, en maternelle. Pour l'élémentaire, elles ont lieu le midi de 11h30 à 12h. Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires qui est arrêtée annuellement par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. La participation des enfants est soumise à l'accord des parents ou des représentants légaux de l'enfant.

### **-Le PRC (pôle ressource de circonscription) anciennement RASED :**

Il intervient sur l'école pour les enfants qui ont des difficultés persistantes en fonction des priorités dégagées par l'inspection.

Il se compose :

- d'un maître E, Mme Caroline DOUSSE, spécialisée dans la difficulté scolaire
- d'un maître G, Mr Jean-Pierre Juret, spécialisé dans les problèmes de comportement face aux apprentissages
- d'une psychologue scolaire, Mme Emmanuelle Lamirand

Le PRC a pour objectif de mettre en place des actions visant à prévenir ou à réduire les difficultés rencontrées par les élèves. Le PRC travaille au sein de l'école en concertation et liaison avec les enseignants qui demandent des prises en charge pour leurs élèves en difficulté auprès du réseau d'aides. L'autorisation parentale est indispensable avant le début de toute prise en charge individuelle. La psychologue, Mme Emmanuelle LAMIRAND, s'appuie sur des observations en classe, des entretiens avec l'élève en difficultés ou des bilans. Le maître G, M. Jean-Pierre JURET, est spécialisé dans les aides à dominante relationnelle. Il aide l'enfant à devenir élève, à trouver sa place, à donner du sens à l'école, à développer sa confiance en soi et son autonomie, à gérer ses émotions... La maître E, Mme Caroline DOUSSE, permet à l'élève d'améliorer sa capacité à dépasser les difficultés rencontrées lors des apprentissages et à prendre conscience de ses progrès par la réussite.

### **-L'EILE(anciennement ELCO)**

Les cours d'enseignement International de Langues Etrangères ne se tiennent plus dans les locaux de l'école de Bourguébus.

Les familles ayant demandé pour leurs enfants leurs inscriptions à ces cours, ont été informé du lieu d'enseignement retenu pour leur enfant en début d'année.

## **7) Demandes de travaux, sécurité et investissements**

Une ligne budgétaire 2025 était prévue pour :

Réfection d'une classe en peinture

Tonnelle pour la maternelle.

Pour la tonnelle, Monsieur le Maire indique que le budget de 17 000 euros voté dans le budget 2025 a bien été utilisé pour l'achat de la tonnelle mais son installation a nécessité une étude des sols pour l'installation des plots d'ancrage et un coût supplémentaire important pour cette étude et la future mise en place de ces plots d'ancrage.

Le projet devrait être mené à son terme d'ici la fin de l'année scolaire.

## **Demande d'investissement sur le budget 2026:**

- Poursuite de l'investissement numérique : renouvellement des ordinateurs portables dont les batteries sont HS et continuation de l'équipement de l'école en iPad
- Nous demandons la réfection en peinture de deux classes. En priorité la classe 23 de M. Couvez
- Eclairage plafond pour 1 classes : En priorité la classe 8 de Mme Moulin
- Réfection de la peinture à l'entrée du bâtiment B
- Réfection du coin « cuisine » de l'élémentaire dans le bâtiment B, changer le lavabo contre un évier de cuisine en le prolongeant d'un meuble pour la vaisselle.
- Aménagement de la réserve du matériel de sport dans lequel sont également entreposés les chariots de ménage qui encombrant et ne permettent pas d'accéder facilement au matériel de sport de l'école.
- Continuer le changement des fenêtres côté cour de la classe 23
- Réfection de la verrière du bâtiment B qui fuit en cas de pluie importante
- Le mur à l'entrée de la classe 15 est très détérioré (fuite d'eau de la verrière)
- Réfection du SAS maternelle

Nous avons fait une demande d'investissement dans ce sens dans le cadre de la préparation du budget 2026.

Monsieur le Maire indique que les décisions budgétaires pour 2026 seront prises par la nouvelle équipe municipale élue en mars.

Néanmoins, la décision de refaire le toit de l'algéco qui accueille la classe de PS/MS de Mme Langlois a été prise dès maintenant compte tenu des fuites importantes. Le toit sera entièrement refait aux vacances de Noël pour un coût de 12 000 euros.

## **8) Présentation de quelques projets de classe pour l'année scolaire 2025/2026**

### **Intervenants extérieurs :**

**EPS :** intervenant extérieur pour toutes les classes. Mme Madelaine remercie la Mairie pour la mise à disposition d'Hervé Bourse les lundis et jeudis. Des projets endurance, athlétisme, hockey, orientation, vélo.... sont prévus.

### **Cycle piscine pour les CP et les CM1 à la piscine de la Grâce de Dieu à CAEN**

-Du 13 octobre au 28 novembre, les mardis et jeudis, pour les CP de la classe de Mme Lelievre, les CM1 de la classe de M. Couvez et les CM1 de la classe de Mme Meslin.

-Du 2 février au 16 mars, les mardis et jeudis, pour les CP de la classe de Mme Jolivet et les CM1 de la classe de Mme Bouzy.

3 niveaux sont en principe concernés par cette enseignement piscine ; GS, CP et CM1.

M. Le Maire indique que le budget municipal ne permet de couvrir les dépenses de transport pour les 3 niveaux, c'est la raison pour laquelle seuls deux niveaux se rendent à la piscine. Le coût pour ces deux niveaux est de 3200 euros cette année.

Monsieur le Maire indique que le City stade est terminé même s'il manque encore la piste d'athlétisme. Il est ouvert aux habitants de la commune et à l'école.

**Bibliothèque** : Nous avons repris la fréquentation de la bibliothèque associative (Famille Rurale) et remercions les bénévoles pour leur accueil et leur investissement.

## PROJETS :

### Les décloisonnements et échanges de services sont reconduits

- En maternelle, les GS sont pris en charge de 13h45 à 14h30 par l'ensemble de l'équipe enseignante maternelle pendant le temps de sieste des PS et le temps de repos des MS.

- Deux collègues maternelles participent aux décloisonnements élémentaires cycle 2 deux jours par semaine de 13h45 à 14h30

- En élémentaire, des échanges de services sont mis en place :

. Echange de service pendant le temps de la piscine ; M. Couvez se rendra à la piscine avec les élèves de la classe de Mme Lelievre. Pendant ce temps, Mme Lelievre assurera des enseignements de géométrie, de chant et d'arts plastiques pour les élèves CM2 de M. Couvez.

. Les classes CM1 ont mis en place un échange de service dans les domaines du temps et de l'espace.

. Les collègues de Cycle 2 (CP, CE1 et CE2) ont mis en place des échanges de services dans les domaines de l'espace, du temps, de la matière, des objets.

## Projets

- Un projet musique est en cours pour l'ensemble de l'école (de la PS au CM2) en partenariat avec MEP (Musique En Plaine) ; Les élèves participeront à des résidences d'artistes et les classes de la GS au CM2 enregistreront un chant dans les studios de MEP.

- Un projet danse avec Mme Véronique Ben AHMED se déroulera en avril, mai et juin pour 7 classes de l'élémentaire.

- Un projet danse avec Agathe BENOIST pour les 6 classes maternelles à partir du mois de mars

- Un projet « Nature » et jardin pour toutes les classes maternelles. Nous avons découvert que Caen le Mer a enlevé les bacs de jardinage de l'espace jardin situé derrière les algécos maternelle. Nous demandons leur remise en place pour qu'ils puissent être utilisés dans le cadre de ce projet jardin.

- Un projet OCCE maternelle : la graine mystère

- Un projet « classe d'eau » est prévu pour les classes CP, CE1, CE2 et CM1 tout au long de cette année.

- Un cycle foot est prévu ,encadré par leur enseignant et deux animateurs sportifs du club de foot de Soliers/Bourguébus.

Les classes participantes sont inscrites sur le site du foot à l'école et s'engagent à réaliser une production sous forme d'affiche ou de petite vidéo.

Les classes participeront à une rencontre avec l'école du Castelet en fin d'année.

- la sortie vélo est prévue le jeudi 18 juin pour les classes de Mmes Payen , Meslin et Garnier. Le lundi 22 juin pour les classes de M. Lucas, Couvez et Mme Bouzy.

- les classes de CM2 proposent

. un projet de classes découvertes du 24 au 26 juin à Paris.

. la participation aux petits champions de la lecture qui consiste à lire en public à haute voix. Projet qui inclut les classes de CM1

- La classe CM1 de Mme Bouzy est inscrite au projet pulsation, projet chorale avec une représentation en fin d'année dans la salle de la Loco de Mézidon

- Le marathon des écoles :

Toutes les classes élémentaires ont participé au marathon des écoles le 13 octobre 2025 .

-Les animateurs du périscolaire et les enseignants proposent

. **une journée « Sportez-vous bien »** pour les classes de MS/GS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

**L'EXTREM SCOLAIRE** (Duathlon courses et vélo) pour les élèves de CE2 CM1 et CM2 ( les classes CE2, CM1 et CM2 de Castine en plaine participeront à ce projet).

-Festivité de Noël

-Les 15 classes de l'école se rendront au cinéma Lux en décembre.

La maternelle proposera un petit spectacle de chorale devant les parents le vendredi 19 décembre dans l'après-midi.

-La vente de gâteaux confectionnés par les parents le mardi à 16h30 en élémentaire a repris selon un planning par classe qui est communiqué aux parents.

-Photos

Les photos de classe ont eu lieu le mardi 14 octobre pour les classes élémentaires et les fratries élémentaire et les fratries maternelle/élémentaire et le jeudi 16 octobre pour les classes maternelles et les fratries maternelles

#### 9) coopérative scolaire élémentaire:

Montant 15 euros par enfant, bilan présenté par Mme Payen

-Participations volontaires des familles :2605 euros soit 173 élèves sur 207 soit 83.57% (88% l'année dernière)

-Dépenses : 586.60 cotisation OCCE

Pour informations, le montant des sorties par élève de l'an dernier :

\_ Journée Noël : 5€28 (toutes les classes)

\_ Sortie Cerza : 27€25 (du CP au CM1)

\_ Intervenante danse : 17€ (toutes les classes)

\_ Classes découvertes des CM2 (participation des familles déduite) : 82€68

#### Coopérative scolaire maternelle :

Montant 15 euros par enfant, bilan présenté par Mme Moulin

Depuis la rentrée :

- recettes :1730 euros. 115 familles ont versé la coopérative sur 127 élèves scolarisés en maternelle soit 90% (94.30% l'année dernière)

- dépenses : cotisation OCCE 365.74 euros soit 2 euros 88 par enfant + bus sortie Grimbosq 314 euros, à venir cinéma de Noël pour les 6 classes, intervenante de danse 4000 euros et intervenant CPIE 1000 euros.

**Nous remercions la mairie et l'APE pour leur participation importante et indispensable à la réalisation des projets pédagogiques de l'école.**

**Nous remercions également nos deux collègues, Mélanie MOULIN et Bérangère PAYEN qui gèrent les coopératives maternelle et élémentaire de l'école. Il s'agit là d'une activité indispensable pour l'école mais entièrement bénévole qui prend beaucoup de temps personnel et demande beaucoup d'investissement, merci à elles deux.**

## **10) Questions des parents d'élèves :**

### **1-La sécurité lors de la remise des enfants à leur parents sur le temps scolaire et périscolaire :**

L'absence de procédure clairement identifiable concernant la remise des enfants à leurs parents ou personnes autorisées, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire, soulève des interrogations importantes. Des retours de parents d'élèves mettent en lumière certaines préoccupations liées à la sécurité lors de ces moments de transition. Il nous semble donc nécessaire d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour afin d'y réfléchir collectivement et qu'un rappel du cadre clair pour tous puisse être effectué.

#### Réponse

Sont autorisés à venir chercher les enfants, les parents ainsi que les personnes indiquées par les parents sur les fiches de leurs enfants. De manière exceptionnelle, un parent peut demander que son enfant soit repris par une autre personne que celles mentionnées sur la fiche de l'enfant, nous demandons alors à la personne exceptionnellement autorisée de venir avec une pièce d'identité pour que nous puissions vérifier son identité avant de remettre l'enfant, sauf si cette personne est déjà identifiée par les personnels.

De la même manière, si une des personnes autorisées sur la fiche ou un parent n'est pas connu du personnel scolaire ou périscolaire, nous lui demandons sa pièce d'identité la ou les premières fois que l'enfant est repris.

Cette procédure est mise en œuvre pour tous les enfants sur les temps périscolaires, pour les élèves de maternelle sur le temps scolaire. Pour les élèves de l'élémentaire, la loi indique que les élèves à compter du CP sont conduits à la grille de l'école par l'enseignant, une vérification de la personne avec laquelle l'enfant repart n'est pas demandée.

Néanmoins, pour les élèves de CP et de CE1, les enseignants restent au portail pour s'assurer que l'enfant repart avec une personne qui lui est connue sans pour autant vérifier l'identité de la personne. Si l'enfant indique qu'il s'agit d'un membre de sa famille, nous ne vérifions pas les dires de l'enfant.

Un rappel de ces règles a été faite à l'ensemble du personnel de l'école.

### **2- La charge de devoirs est assez importante, et je m'interroge sur le fait que les enfants aient des devoirs écrits.**

La quantité de devoirs a fortement augmenté. Est-ce normal ? Nos enfants ont des activités extra scolaires et ça pose un réel problème de devoir faire des devoirs avant et après l'activité afin de pouvoir terminer les leçons.

#### Réponse

Les devoirs écrits correspondent le plus souvent à la préparation de la dictée, il faut, en effet, écrire les mots pour les retenir.

En cas de difficultés pour la famille par rapport aux leçons données par l'enseignant, il est conseillé aux parents de se rapprocher de l'enseignant et d'en discuter avec lui. En effet, les leçons sont données pour l'ensemble des élèves de la classe et peuvent poser soucis pour certains, il ne faut pas hésiter alors à venir en parler.

**3-Pourquoi a t-il été décidé d'utiliser le temps partiel thérapeutique de l'ATSEM de la classe de Mme MOULIN en partie seulement sur la classe (et l'autre partie sur le temps périscolaire) ? Mme MOULIN devrait pouvoir avoir une ATSEM sur toute la journée, comme dans les autres classes. Cette décision peut-elle encore changée ?**

#### Réponse de M. Le Maire :

L'agent a demandé à bénéficier de ces horaires, elle souhaitait grouper ces heures sur le matin.

Il est difficile de trouver à la remplacer sur le temps scolaire de l'après-midi parce que le temps thérapeutique partiel est accordé à chaque fois pour 3 mois, l'agent peut donc décider de revenir à temps complet à l'issue de chaque période. Il faudrait recruter une personne qualifiée sur ce poste, ce qui est difficile à trouver surtout pour 3 heures par jour et pour des durées de contrat limité.

Enfin, le recrutement de cette personne aurait un coût non négligeable.

Aucune autre question n'a été portée à l'ordre du jour.

La séance du conseil d'école est levée à 19h45.

Prochain Conseil d'école : le mardi 10 mars 2026. Le troisième aura lieu le mardi 16 juin 2025

Les secrétaires de séance :

M. GENEVIEVE et Mme MESLIN

La directrice :

Mme MADELAINE